

RAPPORT DU DIRECTOIRE
A L' ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ;

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Ils ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Votre Commissaire aux comptes relate dans son rapport l'accomplissement de sa mission. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Activité de la ociété

1.1. Evènements concernant la structure juridique de la Société

Introduction en Bourse :

Fin 2013, la Société a annoncé son intention de lever des fonds supplémentaires par le biais d'une introduction en bourse sur Alternext d'Euronext Paris. L'introduction en bourse a été clôturée avec succès en février 2014 permettant de lever 17 millions d'euros.

A cette occasion, il a été émis 2 034 615 actions nouvelles au prix de 8,38 euros. Les actions Crossject ont été admises aux négociations sur Alternext. Le 20 février 2014 (ISIN : FR0011716265 ; Mnémonique : ALCJ)

Le produit de l'introduction en bourse a pour but de donner à la société les moyens nécessaires pour financer son activité, le développement de ses capacités de production industrielle et la finalisation des opérations nécessaires à l'obtention des AMM pour le portefeuille actuel de produits.

Fusion de Crossject et CIP :

Au cours du premier semestre 2014, Crossject et Crossject Investment Partners (CIP), actionnaire de Crossject, ont fusionné, conformément à ce qui avait été annoncé dans le document de base enregistré par l'AMF le 11 décembre 2013 sous le numéro I.13-051. Cette opération, approuvée lors des assemblées générales extraordinaires de CROSSJECT et CIP les 4 et 5 décembre 2014, a permis aux actionnaires de CIP, pour la plupart des personnes physiques qui soutenaient Crossject depuis 2012, de devenir actionnaires de la société en direct.

A l'occasion de cette opération, Crossject détient 178 078 actions propres, soit un autocontrôle valorisé à 1,854 M€

Emission de BSAANE :

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

Les 47 500 BSAANE ont été intégralement souscrits par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Le rapport du directoire et le rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation de la délégation sont tenus à disposition des actionnaires.

Exercice de BSA

Suite à l'exercice de 37 000 BSA, il a été créé 37 000 actions nouvelles portant le capital à 6 650 970 euros, ce qui a été constaté par un directoire du 27 Juin 2014.

1.2. Directoire

Durant l'exercice 2014, aucune modification n'est intervenue au niveau de la direction générale. Elle est exercée par le Directoire composé de Monsieur Patrick ALEXANDRE (Président du Directoire) et de Monsieur Timothée MULLER (membre du Directoire).

1.3. Situation de la Société et description de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

1.31 D'un point de vue commercial :

- Les dossiers de demande d'AMM sont en cours de constitution pour une soumission d'ici fin 2015
- La Commercialisation du méthotrexate est envisageable fin 2016 dans certains pays européens
- La société développe une stratégie de partenariat et suite à la publication des résultats de l'étude de bioéquivalence négocie actuellement avec des acteurs régionaux et globaux
- Maximiser la valeur de Crossject et conclure des accords avec des partenaires de premier plan avant l'obtention de l'AMM

1.32 D'un point de vue ressources humaines :

- La société a complété son équipe par l'embauche d'un directeur de la supply-chain et d'une directrice de projet. Au 31 décembre 2014, la société emploie 20 personnes.

1.33 D'un point de vue financier :

- L'exercice 2014 se clôture par un résultat déficitaire de - 4.336.069 euros contre - 1 822 577 euros en 2013.
- Les produits d'exploitation incluent un montant de 1 382 774 euros relatif à la production immobilisée.
- Les produits exceptionnels, d'un montant de 146 578 euros, correspondant pour 127 923 euros au solde de la dette ETV.
- Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

<input type="checkbox"/>	Produits d'exploitation :	1.744.272 euros
<input type="checkbox"/>	Charges d'exploitation :	6.851.928 euros
<input type="checkbox"/>	Résultat d'exploitation :	(5.107.657) euros
<input type="checkbox"/>	Résultat financier :	(226.326) euros
<input type="checkbox"/>	Résultat courant avant impôt :	(5.333.983) euros
<input type="checkbox"/>	Résultat exceptionnel :	29.518 euros
<input type="checkbox"/>	Crédit d'impôt recherche	968.396 euros
<input type="checkbox"/>	Résultat net :	(4.336.069) euros

- Les dépenses de recherche et développement externes se sont élevées à 2 734 742 euros pour l'exercice écoulé (contre 555.759 euros en 2013).
- Les capitaux propres au 31 décembre 2014 s'élèvent à 14 484 404 euros, contre 947.649 euros en 2013

1.34 D'un point de vue du développement technologique :

- La ligne de traitement thermique des tubes, acquise auprès de SCHOTT est techniquement opérationnelle.
- Tous les outillages prototypes (fabrication de composants) sont en cours de modification pour accéder d'ici l'automne à une première capacité industrielle de 1 million d'unités / an.
- Projet de construction d'un bâtiment CROSSJECT (technopôle MAZEN SULLY à Dijon) d'environ 1500m² (tertiaire + laboratoires + pilotes) en vue de se doter de moyens de développer notre activité (pilotage de l'industrialisation, développement de nouveaux projets SUPERGENERIQUES).

1.35 D'un point de vue communication :

Parmi les différentes actions, nous retiendrons principalement

- La finalisation du site internet.
- La mise à jour de la charte graphique.
- La création de nouvelles plaquettes business développement.
- La participation en qualité de membre actif au Club Santé Bourgogne (membre référent avec URGO, TEVA, COLUXIA, et PROTEOR)
- La participation à l'ESN European Conference, organisée par CM-CIC
- L'adhésion à France Biotech.
- La participation à la journée France Biotech à New York.

1.36 D'un point de vue du développement pharmaceutique :

- **Zeneo® Méthotrexate**

Crossject a réalisé avec succès l'étude de bioéquivalence de Zeneo® Méthotrexate au second semestre de 2014. Cette étude est la seule nécessaire pour remplir le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. Le schéma de développement clinique a été élaboré en impliquant à chaque stade les autorités de santé locales (France et Suède) et la FDA, afin de sécuriser le plan de marche et de préparer au mieux le lancement. En parallèle, Crossject a repensé son organisation industrielle afin de maîtriser les flux et de ne pas subir de retards de livraison. Cette organisation et les équipements industriels sont en cours de « qualification », étape nécessaire pour remplir le dossier technique de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Le design de Zeneo® Méthotrexate a été adapté en partenariat avec l'Association française des polyarthritiques et des rhumatismes inflammatoires chroniques (AFPric). Les études de facteurs humains sont également en cours aux Etats-Unis pour confirmer l'utilisation correcte du dispositif par les patients.

Le dépôt du dossier de demande d'AMM de Zeneo® Méthotrexate est prévu pour fin 2015/début 2016. Zeneo® Méthotrexate bénéficie déjà d'un partenariat pour sa commercialisation en France.

Aux Etats-Unis, Zeneo® Methotrexate sera développé en injection intramusculaire, afin de contourner une bataille juridique que se livrent deux acteurs présents en sous cutané. Les consultations avec la FDA ont commencé et pourraient permettre à Zeneo de se positionner comme un « outsider » sur ce marché attractif.

- **Zeneo® Adrénaline**

Zeneo® Adrénaline est particulièrement bien positionné pour s'imposer comme un produit incontournable dans le choc allergique. En effet, l'agence européenne du médicament (EMA) a engagé une réflexion sur l'efficacité des stylos injecteurs avec aiguille actuellement commercialisés, portant notamment sur la capacité de ces derniers à pouvoir réellement injecter le traitement en intramusculaire (IM). Zeneo®, qui a prouvé lors d'études cliniques son efficacité dans le cadre d'injections en intramusculaire, est ainsi extrêmement bien positionné pour tirer parti des possibles évolutions réglementaires.

Afin de pouvoir poursuivre le développement de ce produit, Crossject demandera l'autorisation de mise sur le marché avec un véritable système IM via son partenaire, et ne configurera pas son étude de bioéquivalence en référence à un produit existant mais face à une injection en IM. Cette étude est prévue pour le troisième trimestre de 2015 et pourrait permettre de déposer le dossier de demande d'AMM fin 2016. Zeneo Adrénaline bénéficie d'un accord de partenariat au niveau mondial.

- **Zeneo® Sumatriptan**

Crossject a décidé de concentrer sa stratégie sur les patients souffrant de migraines aiguës sévères et d'algie de la face, deux pathologies dont les crises ne peuvent être traitées qu'avec du sumatriptan. La population visée est de 19 millions de patients en Europe et aux Etats-Unis. Sous sa forme orale, le sumatriptan entraîne de lourds effets secondaires et on temps d'action peut atteindre deux heures. Les efforts commerciaux réalisés sur la forme injectable depuis plusieurs années prouvent que les patients plébiscitent la forme injectable, notamment sans aiguille. Crossject a entamé ses discussions avec la FDA pour préparer et lancer l'étude de bioéquivalence de Zeneo Sumatriptan au second semestre de 2015.

- **Un nouveau produit : Zeneo® « L15 »**

Zeneo bénéficie d'un potentiel de déclinaison important. Zeneo « L15 » est un produit dédié aux situations d'urgence nécessitant une injection en intramusculaire. Crossject développe ce produit à haut potentiel et a déjà sécurisé jusqu'à 40% des besoins de financement du projet grâce à un programme européen Eurostars, dont le montant final sera

connu prochainement.

Zeneo « L15 » pourrait bénéficier du « statut orphelin » en Europe et aux Etats-Unis. Ce statut, qui peut être obtenu pour un besoin médical fort, concernant une population maximum d'environ 400 000 patients pour les deux zones, permet un développement accéléré (revue plus rapide par les agences). Il offre également une exclusivité commerciale de 10 ans en Europe et de 7 ans aux USA, y compris pour un produit supergénérique. En cas d'obtention de ce statut, la commercialisation peut intervenir avant même l'obtention des AMM, dans le cadre des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) pour lesquelles le prix est librement fixé par le producteur. Crossject a déjà consulté la FDA (pre-IND meeting obtenu) et pourrait recevoir le statut orphelin en septembre 2015.

1.4. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2014

Néant

1.5. Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'encaissement du crédit impôt recherche 2014, d'un montant de 968 396 euros, devrait intervenir au cours du premier semestre 2015.

L'objectif est de constituer dans les 18 prochains mois un portefeuille de médicaments super génériques disposant de demande d'AMM et de la qualification des moyens de production

1.6. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

Cf. supra.

1.7. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

	solde	non échu	1-30 jours	31-45 jours	45-60 jours	+ 61 jours
Fournisseurs au 31/12/2014	1.436.491 €	1.319.593 €	116 898 €			
Fournisseurs au 31/12/2013	351.772 €	0	251.776 €	59.303 €	40.093 €	-

1.8. Analyse de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (article L. 225-100 alinéa 3 du Code de commerce)

1.81 Description des principaux risques et incertitudes

Compte tenu du caractère innovant et ambitieux du projet, des retards dans le développement sont toujours possibles pour des raisons techniques ou de propriété intellectuelle ou de logistique. Des retards sont possibles dans l'atteinte de jalons techniques et commerciaux, pouvant se traduire par des retards sur l'encaissement de revenus clients et de subventions.

La Société assure son plan de financement pour l'année 2015, par une partie de sa trésorerie disponible et par l'encaissement de créances fiscales ou de subventions.

1.82 Indications sur l'utilisation d'instruments financiers (Emprunt obligataire auprès d'ETV Capital SA)

La Société a eu recours à un emprunt obligataire (« venture loan ») auprès de la Société ETV Capital SA le 10 décembre 2007.

Les conditions d'émission de cet emprunt obligataire ont été modifiées courant 2009 et le 17 avril 2013, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé le rééchelonnement de la dette qui s'élève en principal à 1.452.923 euros :

Année	Intérêts	Principal
2013	90.807,66 €	- €
2014	186.923,83 €	525.000,00 €
2015	60.326,79 €	927.923,02 €
Total	247.250,62 €	1.452.923,02 €

Par accord définitif entre les parties, la dette a été soldée par le versement d'une somme de 25.000 € le 28 Février et 1.300.000 € le 19 Mars 2014.

1.83 Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 31 décembre 2014 (avec le comparatif 2013) sont les suivantes :

Dettes en €	2014	2013
Emprunt obligataire convertible	0 €	0 €
Autres Emprunts obligataires	0 €	1.452.923 €
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0 €	0 €
Emprunts et dettes financières divers	0 €	28.507 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.000.000 €	1.000.000 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 469 122 €	533.129 €
Dettes fiscales et sociales	438 280 €	455.218 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €	0 €
Autres dettes	0 €	74.717 €
Total	2 907 402 €	3.544.494 €

2. Prises de participations et sociétés contrôlées

Néant.

3. Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était inexistante au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4. Résultat / affectation

Nous vous proposons d'affecter intégralement la perte nette comptable de (4 336 069) euros au compte « report à nouveau » débiteur qui serait ainsi porté à (10 643 565) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Nous vous indiquons que la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, a engagé des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à concurrence de 12 937 euros, représentant la quote-part non déductible des locations de véhicules de fonction

6. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Nous vous proposons d'approuver les conventions figurant dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Nous vous précisons par ailleurs qu'il n'existe aucune convention intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

7. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous prions de trouver ci- après deux tableaux récapitulant la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Membres du Directoire :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
Patrick ALEXANDRE	Président du Directoire	Membre du conseil d'administration de Bourgogne Développement (Association)
Timothée MULLER	Membre du Directoire	Gérant de SCIENTEX Gérant de SCI SCIMUL

Monsieur Patrick ALEXANDRE a été rémunéré par la Société au titre de l'exercice 2014 à concurrence d'un montant brut de 175 012,75 € pour l'exercice de son mandat de Président du Directoire dont 3.620,52 euros d'avantages en nature, et a bénéficié d'un contrat relevant de l'article 83 du Code général des impôts. Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, il bénéficie d'une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Monsieur Timothée MULLER n'est pas rémunéré au titre de son mandat de membre du Directoire. Des contrats de prestations ont été conclus entre la Société et la société SCIENTEX.

Membres du Conseil de Surveillance :

Mandataire	Fonction principale dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés
MONNOT Philippe	Président du Conseil de surveillance	Président du conseil d'administration de Gemmes Ventures, Président de Korsair
A Plus Finance représentée par PIMONT Jean-Michel	Membre du Conseil de surveillance Membre du comité des rémunérations et de nomination	Membre du Conseil d'administration de Wyply SAS, Direct Streams SA, Aselta SA, Roctool SA, SpineGuard SA, Training Orchestra SA, Intrasense SA, Nanomakers SA, PurpleEyes SA Membre du comité stratégique de : Efficient IP SAS et Feedbacks SAS Membre du Conseil de Surveillance de Spartoo SAS, Ercom (Crystal) SAS, Anatole SAS, Ividence SA, Watt&Co SAS, Novalys SAS, Systancia SA, Geolid SAS Membre du Comité de surveillance de Kode SAS
IDEB Représenté par Marc BLONDET*	Membre du Conseil de surveillance	Membre du Conseil de surveillance de RB3D
NEMETH Eric	Vice-président du Conseil de surveillance Membre du comité des rémunérations et de nomination	Administrateur d'Ecoslops SA Président-Directeur Général de Scriabine Investissement (démission au 31/12/14) Gérant de MacenGestion (démission au 31/12/14) Gérant de Loc-Infor Investissement (démission au 31/12/14) Gérant de Macen1 Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole Administrateur de Sofival SA Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu Membre du Conseil de Surveillance de Taliance Administrateur de Ares et de Ares Coop
COISSAC Patrice	Membre du Conseil de surveillance	

* la société IDEB a désigné Marc BLONDET en qualité de représentant permanent de, membre du conseil de surveillance, à compter du 12/09/2014, en remplacement de M. Richard MOLAY.

8. Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées à compter de l'introduction en Bourse jusqu'au 31 décembre 2014 (opérations sur titres des dirigeants)

A la connaissance de la société, le récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisée depuis l'admission des actions sur Alternext jusqu'au 31 décembre 2014 est le suivant :

Nom et prénom	Muller Tim
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Directoire
Nature de l'opération sur instruments financiers :	Exercice de 37 000 BSA
Prix moyen pondéré Montant total de l'opération	0,99 € 36 630 €

Nom et prénom	Nemeth Eric (et personnes liées)
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Acquisitions d'instruments financiers* : Montant total des acquisitions	Acquisition de 22 519 actions 232 997,60 €
Cessions d'instruments financiers* : Montant total des cessions	Cession de 3000 actions 32 514,95 €

* Hors opérations de reclassement

9. Evolution du cours de Bourse

Le cours d'introduction de la société au 28 Février était de 8.38 € Au 31 Décembre 2014, cour de bourse est de 8,80 €

10. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

En application des dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau faisant apparaître les résultats au cours des cinq derniers exercices, ce document figure en Annexe I.

11. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

En application des dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, préconisant de présenter aux actionnaires un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, ce document figure en Annexe II.

12. Le capital de la société

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 6 650 970 euros et est divisé en 6 650 970 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale.

Il est précisé qu'à la date de l'admission aux négociations des actions de la Société sur Alternext, les actions de préférence ont été converties en action ordinaire et les BSA ratchet sont devenus caducs.

Au 31 décembre 2014, les instruments dilutifs sont les suivants :

- 175 000 BSA 1 donnant droit à 175 000 actions au prix de 0,99 euros
- 20 000 BSA 2 donnant droit à 20 000 actions au prix de 0,99 euros
- 347 000 BSA Management 3 donnant droit à 347 000 actions au prix de 2,77 euros
- 47 500 BSAANE donnant droit à 47 500 actions au prix de 10,16 euros

Le taux de dilution maximum s'élève à 8,86% du capital actuel.

L'actionnariat de la société :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2014, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, [de 30 %], de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % , de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droits de vote
Détenant plus de 5%	IDEB UFF innovation 13 Sofigexi	IDEB UFF innovation 13 Sofigexi
Détenant plus de 10%		
Détenant plus de 15%		
Détenant plus de 20%	Gemmes Venture	Gemmes Venture
Détenant plus de 25%		
Détenant plus de 30%		
Détenant plus du tiers		
Détenant plus de 50%		
Détenant plus des 2/3		
Détenant plus de 90%		
Détenant plus de 95%		

L'actionnariat de la société a sensiblement évolué au cours de l'exercice en raison de l'offre au public qui a été réalisée à l'occasion de l'introduction en Bourse de la société.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité:

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 114 682
Cours moyen des achats : 9,52 €
- Nombre d'actions vendues : 109 576
Cours moyen des ventes : 9,52 €

Les achats et ventes ont été réalisés dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec CM CIC. Il n'existe pas de frais de négociation.

Au 31 Décembre 2014, la société détient 5 106 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité :

- o Valeur évaluée à la valeur comptable de clôture : 8.80 €
- o Valeur nominale : 1 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	0,08%
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Nombre d'actions propres en autocontrôle

La société détient 178 078 actions propres représentant 2,68% du capital, reçues à l'occasion de la fusion de la société avec CIP et valorisées à 1,854M€

- Valeur évaluée au cours retenu pour l'apport : 1 854 659 €
- Valeur évaluée au cours du 31 Décembre 2014: 1 567 086 €
- Valeur nominale : 1 €

13. Autres informations

La Société n'a fait l'objet d'aucune sanction ou injonction édictée par l'Autorité de la concurrence au titre de l'article L. 464-2 du Code de commerce.

Elle n'exploite pas d'installation visée à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Monsieur Patrick ALEXANDRE
Président du Directoire